

Le 1er février 2023

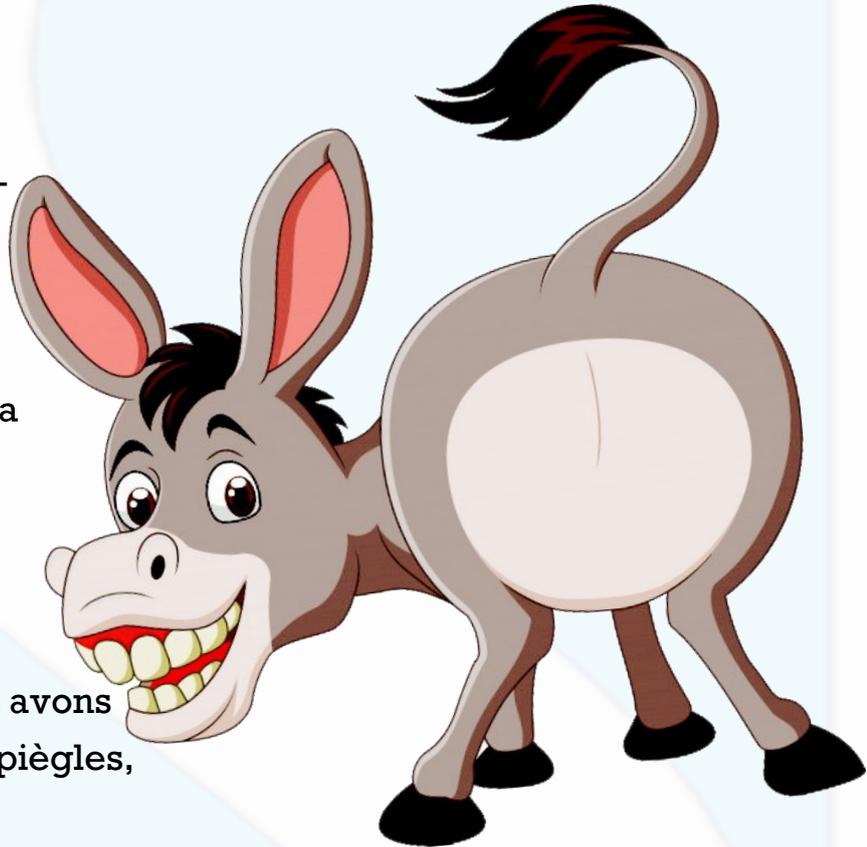


Après 3.7 millions d'€, plus de 5.2 millions d'€. Le magot !

D'après certains élus d'autres organisations syndicales, les deux ex-trésoriers aujourd'hui à l'UNSA et qui ont géré la trésorerie durant 6 ans à eux deux, ne seraient pas à même de comprendre la comptabilité du CSE.

Hé oui, nous sommes des ânes !

Et comme nous sommes des ânes, nous avons le même caractère : têtus, indociles, espiègles, épris de liberté et surtout pas peureux.



Nous avons eu connaissance de la comptabilité au 30/11/2022 et nous avons pu avoir en séance des chiffres complémentaires sur décembre 2022.

Les chiffres ci-dessous sont extraits de la comptabilité fournie au 30/11/2022 par le trésorier du CSE :

Réserves réglementées	2 020 674
106200 RESERVE ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES	1 012 569
106213 RESERVE SPECIALE BON NOEL ADULTE	978 105
106250 RES. SPECIALE CHARGES EXCEPTIO	30 000

Cela signifie que le CSE a actuellement en réserve pour les activités sociales **2.020.674,00 €** répartis sur 3 comptes mentionnés ci-dessus.

512000 BFCC
512030 BFCC CPTÉ A VUE RESERV CH EXCP
512100 CM OEUVRES SOCIALES 5701
512110 CM LIVRET OBNL TRIPLEX 5703
517000 PORTE MONNAIE MEYCLUB

183 038
49
642 268
1 776 734
26 174

BFCC = Banque Française de Crédit Coopératif CM = Crédit Mutuel
Porte-monnaie Meyclub = compte de dépôt pour paiement des subventions directes
via Meyclub

Cela signifie que nous avons sur les comptes bancaires

2.628.263,00 €.

Nous avons donc en tout **4.648.937,00 €**

(2.020.674,00 € + 2.628.263,00 €).

Lors du CSE de décembre 2022, il a été voté
un bon d'achat Noël adulte de 170 €.

6.245 salariés ont reçu un bon
d'achat Noël adulte 2022 pour un
coût total d'environ 993.000€.



Cette somme a été payée grâce à la réserve spéciale bon Noël adulte de 978.105€
correspondant à l'excédent de 2021 et à un avoir disponible chez le prestataire
Gladys.

Il va donc nous rester **3.655.937 €** après le paiement des bons Noël adulte
de 2022.

A fin 2022, le CSE va encore terminer l'année
avec un excédent de 900.000€, que vos élus
UNSA souhaitent mettre en réserve bon Noël
adultes 2023.



Les chiffres ci-dessous sont extraits de la comptabilité fournie au 30/11/2022 par le trésorier du CSE, ils représentent les montants des subventions reçues de la Matmut du 01/01 au 31/10/2022 :

Subventions d'exploitation	5 318 246
741100 MATMUT SAM	4 460 613
741200 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	229 064
741300 MATMUT ENTREPRISE	124 824
741400 MATMUT MUTUALITE	17 002
741500 MATMUT VIE	19 643
741700 MATMUT SGAM	93 228
741800 OCIANE	361 851
741900 MATMUT PATRIMOINE	12 021

Le CSE reçoit tous les mois des subventions de la Matmut, elles sont calculées sur la masse salariale de l'entreprise et correspondent actuellement à environ 531.824 € mensuels (cf. extrait ci-dessus : 5.318.246 €/10).

Tout comme pour les versement de salaires, il y a toujours un mois de décalage, c'est donc en novembre qu'est perçue la subvention du mois d'octobre.

Ce qui implique qu'en décembre le CSE va recevoir le double de la subvention habituelle grâce à l'impact du 14^{ème} mois, puisque la masse salariale est doublée par rapport à celle de novembre.

Soit un total de **1 595 472 €** restant à recevoir après l'établissement des comptes au 30/11/2022.



Cette somme vient, bien sûr, s'additionner aux 3.655.937 € restants à la fin de l'exercice 2022.

C'est donc une somme de **5.251.409 €** qu'il devrait rester dans les caisses du CSE à la fin de l'exercice 2022.



Au vu de ces chiffres, nous avons demandé que le CSE alloue un chèque vacances d'une valeur de 150 € par salarié, soit une dépense de **936.750 €**

Somme dérisoire au vu des **5.251.409 €** qui restent en caisse.

Depuis l'existence du CE en 2012 et du CSE en 2020, il n'y a jamais eu d'année critique ni déficitaire.

Cependant la majorité des élus, sauf l'UNSA, a osé baisser vos prestations d'année en année ayant peur du lendemain, nous en voyons aujourd'hui le résultat : de l'excédent, rien que de l'excédent !

Pourtant, la CFE-CGC, par l'intermédiaire d'une de ses élus, s'est offusquée de notre demande, nous accusant de faire du prosélytisme syndical et jugeant notre demande injustifiée.

Et même la CGT qui se dit proche des salariés, par la voix du trésorier s'emploie à démontrer que l'UNSA se fourvoie et que toutes les richesses du CSE ne sont pas distribuables, ce qui est totalement faux, il suffit d'un vote majoritaire des élus. Qui le veut, le peut !

Après une telle démonstration sur l'état de la trésorerie, comment peut-on dire de telles âneries !

Comptez sur vos élus UNSA pour proposer à l'ordre du jour du CSE de février 2023 un chèque vacances de 150€/salarié en espérant que cette demande passe la censure de la Direction mais surtout celle de la secrétaire CFE-CGC, seules décisionnaires dans l'établissement de l'ordre du jour des réunions !

La suite au prochain épisode !

Scannez-moi avec votre téléphone



Cliquez sur le logo



Unsa-Matmut
tél. 06 09 87 01 97
unsa.matmut@gmail.com
www.unsa-matmut.com

